

5-REZ SAS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 rue Emile Zola –
81400 Saint-Benoît de Carmaux 849 238 787 RCS ALBI

PROCES -VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
EN DATE DU 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars

Les soussignés :

M. Jean-Luc SUAREZ, associé et Président
M. Bertrand ASSIÉ, associé
Mme Catherine BUISSON, associé et Directeur Général

Ont pris la décision suivante portant sur l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

- modification de l'objet social de la société

DECISION UNIQUE :

(Modification de l'objet social de la société)

La collectivité des Associés :

Déclare accepter sans réserve la modification de l'objet social de la société. L'objet initial étant :

- D'acquérir et détenir des biens et droits immobiliers, y compris en l'état futur d'achèvement ;
- De réaliser toutes opérations immobilières ou de promotion ;
- L'aménagement, la gestion, l'administration, l'entretien et la mise en valeur, par tous moyens, de ces biens et droits immobiliers, notamment par location, exploitation directe ou autres ;
- La cession de tous biens ou droits immobiliers de toute nature, construits ou non, en tout ou partie, éventuellement par démembrement, par tous moyens, y compris par voie d'apport, scission ou autres ;
- De prendre, détenir, gérer toutes participations, minoritaires ou majoritaires, dans les entreprises françaises ou étrangères de toute nature ;
- A cet effet, d'acquérir notamment par voie de souscription, achat, apport ou échange, tous titres, valeurs mobilières et créances négociables et de les vendre ou de les réaliser sous quelque forme que ce soit ;
- Et plus généralement, la participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire, connexe ou complémentaire, de nature à favoriser son extension ou son développement.

L'objet social rectifié devenant :

- La souscription ou l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toutes sociétés ainsi que de toutes valeurs mobilières, la gestion de ces participations ;
- La gestion de projets immobiliers, directement ou indirectement à travers toute filiale ;
- L'octroi de garanties à des tiers pour couvrir les engagements des filiales ;
- L'acquisition, la prise en licence, la détention, la concession en licence et la vente de tout droit de propriété intellectuelle ;
- Toutes opérations de placement des disponibilités financières de la Société ;
- Et plus généralement, la participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire, connexe ou complémentaire, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

- Autorise indifféremment l'un des directeurs généraux à procéder aux démarches administratives nécessaires pour enregistrement auprès du Tribunal de Commerce compétent.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

